



Métaux précieux – CP 149.03 CHÔMAGE TEMPORAIRE CORONAVIRUS

PROCEDURE SIMPLIFIÉE !

Que faire en cas de chômage temporaire pour force majeure en raison du coronavirus ?

Consultez le site de la CGSLB : https://www.cgsלב.be/fr/crise-coronavirus-lisez-ici-comment-nous-pouvons-vous-aider?_ga=2.68924113.1379678869.1585040655-1188806540.1574760740

Comment le secteur de la CP 149.03 vous soutient ?

- Le chômage temporaire au motif de coronavirus est soumis au même régime que le chômage temporaire ordinaire pour des raisons économiques:
 - **Pour le personnel à temps plein:** Allocation complète de chômage de **8,50 € par jour**.
 - **Pour le personnel à temps partiel :** Demi-allocation de chômage de **4,25 € par jour**.

Désormais, vous pouvez bénéficier de cette allocation par le biais d'une procédure simplifiée :

Via le lien suivant : <https://www.sefocam.be/bankaccount> vous pouvez communiquer votre numéro de votre compte bancaire (suivez les instructions sur le site !).

L'allocation sera alors automatiquement versée sur votre compte bancaire.

- Cette allocation s'ajoute aux **5,63 euros versés** par l'Onem que vous recevrez immédiatement et conjointement à votre allocation de chômage (payée par la CGSLB) et ce pendant la période de la crise corona.

N'oubliez pas que, bien qu'il y ait des allocations supplémentaires, il y aura tout de même une perte de salaire sur base annuelle.

Prenez soin de vous !

Pour toutes questions, contactez votre secrétariat CGSLB: <https://www.cgsלב.be/fr/secretariats/>

Pas encore membre? <https://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב?>